

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022 à 19 h, le règlement suivant :

- **Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA06-27005) afin de modifier certaines règles relatives aux périodes de questions et d'ajouter la possibilité de déposer des motions (RCA06-27005-3)**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR D'OCTOBRE 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou